

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 30 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 24 juin 2025

Objet

N° 25/05/06

Modification de la
délibération
n°25/04/04

*

Acquisition de la
parcelle cadastrée
section A n°3574

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES,
Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD,
Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE,
Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés

Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°3574 située au lieu-dit « Les Lierres » dans le but d'aménager une zone de loisirs.

Ladite parcelle, d'une contenance de 335m², est la propriété de M. Bernard ANCEY.

Une proposition d'acquisition a été formulée à hauteur de 5.00€/m². Le montant total de l'acquisition s'élève ainsi à 1 675.00€ pour l'ensemble de la parcelle. Cette proposition a été acceptée par le propriétaire.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix fixé avec le propriétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22 ;

Considérant l'intérêt communal identifié pour l'acquisition de cette parcelle, notamment dans le cadre d'aménager une zone de loisirs au lieu-dit les Lierres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3574 à 5€/m² soit un montant total de 1 675.00€ (mille six cent soixante-quinze euros),
- **INDIQUE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 30/07/2025
Télétransmis en Préfecture le : 30/07/2025
Notifié ou publié le : 30/07/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250630-25_05_06-DE

S²LO